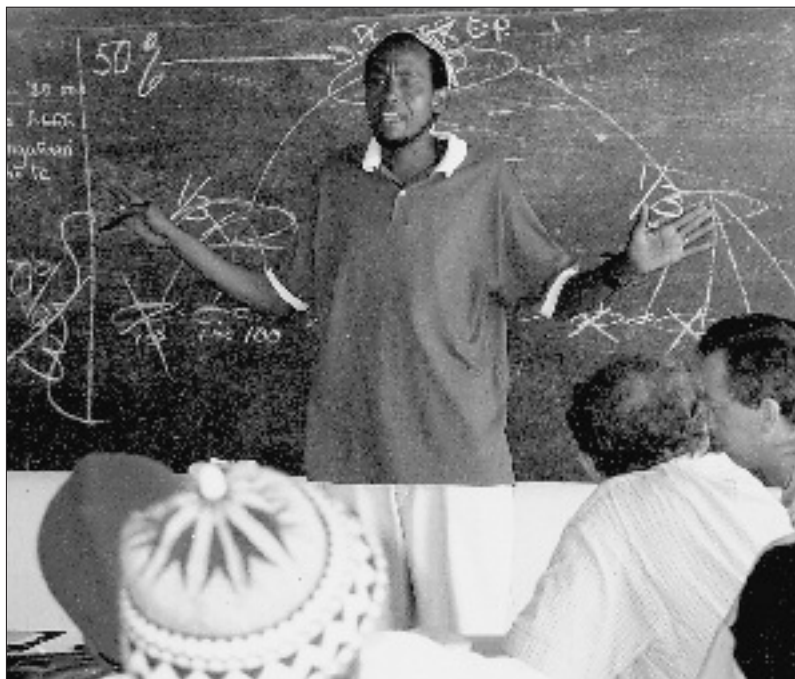


*Assurer la sécurité alimentaire, augmenter le revenu des agriculteurs et améliorer la compétitivité des productions agricoles en préservant les ressources naturelles: telles sont les orientations de l'aide française<sup>1</sup> au monde rural sub-saharien qui absorbe annuellement, 11% des crédits du Fonds d'aide et de coopération, 24% des concours de l'Agence française de développement et bénéficie des ressources humaines de l'assistance technique.*



## L'engagement de la Coopération française

**D**ans un contexte où mondialisation et accélération des échanges sont devenus des mots d'ordre planétaires, comment conjurer le risque d'une marginalisation de l'Afrique dont la pression démographique fragilise les disponibilités foncières et la sécurité alimentaire et dont les populations rurales sont particulièrement touchées par la pauvreté? S'inscrivant dans une perspective de développement à long terme, les actions de la coopération française se déclinent en trois axes: accompagnement des acteurs, définition des politiques agricoles et investissements durables.

### 1. L'accompagnement des acteurs

La valorisation des ressources humaines constitue un enjeu important pour les agricultures sub-sahariennes intégrées à un environnement économique et commercial international. L'émergence d'organisations paysannes et la constitution de collectivités territoriales consé-

cutives au désengagement des États a en effet représenté une véritable 'révolution culturelle' pour les acteurs du monde rural, devenus directement responsables de leur développement. Appelées à exercer des fonctions économiques, en matière notamment de gestion des filières agricoles, les organisations professionnelles sont aussi présentes dans la négociation sur des questions d'intérêt collectif telles que l'approvisionnement en intrants, la collecte, la transformation et la commercialisation des produits, l'épargne crédit ou les prix agricoles. D'où l'intérêt de formations appropriées et d'une expertise nationale pour leur permettre d'intervenir dans ces enjeux.

Dans son rôle d'arbitre, l'État trouvera dans l'aide française, un appui à la mise en œuvre de stratégies de développement, d'aménagement du territoire, de concertation avec les organisations socioprofessionnelles ou avec les bailleurs de fonds. Ce qui nécessite des capacités à fixer des orientations, à identifier les ressources, à discerner les blocages et à définir des modes opératoires où

l'initiative privée a sa place. Dans l'élaboration de cadres juridique et réglementaire comme dans l'appui aux services publics de base ou aux canaux de micro-finance, l'aide française favorise la promotion d'une gestion responsabilisée où la garantie de réglementations transparentes sur les échanges et les transactions est de la première importance.

Elle intervient également au niveau de l'approche régionale qui s'appuie sur des espaces de gouvernance supranationaux tel l'UEOMA<sup>2</sup>) pour rechercher des solutions communes à des questions aussi essentielles que la sécurité des approvisionnements entre zones excédentaires et déficitaires, la réalisation d'investissements et d'infrastructures communs, la diffusion d'innovations technologiques ou encore l'harmonisation des normes. En ce

1. Cette politique est présentée dans une récente brochure du ministère des Affaires étrangères *Le développement des agriculteurs d'Afrique subsaharienne*. MAE-DG-CID.

2. UEOMA, Union économique et monétaire Ouest africaine.

domaine, son offre porte sur la circulation de l'information, l'échanges d'expériences, la formation et enfin la recherche développement entre différentes zones géographiques ou réseaux d'experts nationaux.

## 2. Les politiques agricoles

Ces politiques visent en premier lieu à sécuriser la production en régulant l'accès aux ressources naturelles. Mais elles doivent également garantir des services de qualité aux utilisateurs (circuits de commercialisation des produits, fourniture d'intrants, crédit agricole, vulgarisation et conseil technique, services vétérinaires, recherche agronomique etc.), par une offre pluraliste autant que faire se peut.

L'organisation des marchés et des filières agricoles représente un autre défi pour les agricultures sub-sahariennes qui connaissent de profondes mutations du fait de la libéralisation économique. Certaines réformes n'ayant pas donné les résultats escomptés, de nombreux agents économiques sont à la recherche de nouvelles formes d'organisation et de fonctionnement. Ici, la démarche est de privilégier les filières où existent des petits producteurs : café, cacao, coton, caoutchouc, produits vivriers, élevage. Sachant qu'une agriculture familiale peu structurée ne peut guère se développer à partir du seul marché, il convient d'imaginer de nouveaux modes de régulation qui permettraient de réduire l'instabilité de ce secteur. L'exemple des importations alimentaires issues de marchés internationaux fortement subventionnés est à cet effet significatif, car elles peuvent ruiner les tentatives de développement des cultures vivrières locales, même si elles sont, dans bien des cas, nécessaires. On pourrait sans doute trouver une réponse à ce problème dans l'application d'une tarification douanière flexible sur ces produits importés, dont une part pourrait servir à améliorer la compétitivité des produits locaux.

La concertation entre agents économiques peut jouer un rôle moteur dans l'élaboration de stratégies commerciales et favoriser la conquête de nouveaux marchés. En effet, la persistance d'antagonismes non résolus entre producteurs, commerçants, en-

treprises de transformation, exportateurs, banques et l'État lui-même, est plus préjudiciable à l'activité économique qu'il n'y paraît. L'instauration de cadres de concertation à caractère interprofessionnel peut donc favoriser l'amélioration de la compétitivité en réduisant les coûts de transaction et dynamiser la production.

## 3. Les investissements durables

L'investissement dans les hommes et les femmes vise à répondre aux besoins de formation occasionnés par l'évolution du métier d'agriculteur, en renforçant les capacités des ruraux pour faciliter la structuration de la profession agricole. La redynamisation de la recherche agronomique, délaissée pour cause de crise économique, est également à classer au rang des investissements prioritaires de l'aide française. Le défi est d'aller vers une seconde 'révolution verte' qui adjoindrait aux objectifs d'accroissement de la productivité, ceux d'une gestion durable des ressources naturelles. Enfin, facteur clé de la croissance agricole, l'accès au crédit bénéficie d'un soutien particulier, par le biais notamment de systèmes financiers décentralisés sur lesquels intervient l'Agence française de développement par trois approches complémentaires : système mutualiste, crédit solidaire et caisses villageoises d'épargne-crédit auto-géré, touchant des zones rurales et péri-urbaines.

A ces produits s'ajoutent des financements spécifiques liés aux infrastructures rurales. Des appuis portant sur : les aménagements hydro-agricoles (réfection des canaux de drainage, réalisation de digues et d'équipements collectifs), les routes et pistes rurales ; l'hydraulique rurale et villageoise (forages, aménagements de puits et sources), la gestion des terroirs et les aménagements fonciers (travaux anti-érosifs, récupération de jachères, équipements agro-pastoraux), la relance des filières productives avec des soutiens à l'équipement, au crédit, à la formation technique et à la structuration du milieu paysan et enfin, l'aménagement forestier. Des actions spécifiques au secteur agro-forestier (reboisement, cartographie, pistes forestières, appui à la gestion des

ressources), viennent compléter cette palette d'offres.

L'ensemble de ces orientations ne sauraient toutefois se démarquer du contexte d'interdépendance qui régit le monde d'aujourd'hui. Le besoin d'aide au développement n'est plus à démontrer pour des secteurs peu à même d'attirer des capitaux privés, tels que les infrastructures rurales ou la recherche agronomique. Mais avec des budgets d'aide tendanciellement en baisse, il faut apprendre à faire mieux avec les moyens donnés, plutôt que de tableer sur des moyens accrus, totalement incertains. La tendance qui s'observe actuellement est une évolution de la coopération fondée sur l'aide (soutien à des projets de développement) vers une relation basée sur l'échange (d'idées, d'informations, de biens).

Ce nouveau partenariat implique donc de nouvelles exigences pour la France, qui doit rechercher une plus grande cohérence entre sa politique de coopération et ses autres politiques sectorielles, en particulier commerciale. Pour créer des synergies au profit de ses partenaires du Sud, dont on attend par ailleurs une meilleure implication dans la définition de leurs programmes de développement, elle doit aboutir à une coordination de ses actions avec les autres coopérations, qu'elles soient bilatérales, multilatérales, ou qu'elles concernent les acteurs associatifs et collectivités locales engagés dans la coopération internationale ■

**Bruno Vindel**

Chef du Bureau des politiques et de la sécurité alimentaire, ministère des Affaires étrangères

